

M. le Président ouvre la séance et dans une heureuse improvisation, souhaite à nos hôtes, une cordiale bienvenue, puis fait allusion aux progrès et à la vitalité de notre Association, aux bienfaits que les différentes sociétés médicales de district ont répandus par toute la province, depuis quelques années. Il appuie ensuite, sur la nécessité qu'il y aurait de donner suite aux vœux antérieurement émis par notre société, en s'appliquant à fonder définitivement une ligue anti-tuberculeuse de district. Il effleure, en passant, le projet de la création, d'un hôpital à Hull. Cette dernière idée semble rencontrer l'approbation des membres présents, mais il ressort de la discussion, le fait que l'Association, bien qu'elle prouvant la chose refuserait à prendre l'initiative de ce projet et préférerait ici, emboîter le pas, plutôt que de battre la marche. Que nos amis de Hull, se mettent donc résolument à l'ouvrage et là, comme toujours, ils trouveront en nous, de sincères approbateurs de leur oeuvre.

Après le discours du président, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion et il attire l'attention des membres présents sur la résolution suivante qui y fut alors adoptée.....

"Proposé par L. J. Barolet et secondé par R. Tassé que Messieurs E. Aubry, J. Isabelle, et A. Syneck, soient délégués auprès de M. Gendron, député du comté d'Ottawa, afin d'obtenir que ce dernier se rendant aux vœux de l'Association Médicale de ce district, consente à supporter, lors de la prochaine réunion de la Législature, un projet de loi ré-amendement à l'acte médical qu'y présentera alors le Comité de Législation du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.

Le secrétaire fait ici la remarque que l'Association qui n'avait aucune raison jusqu'ici, de douter de la bienveillance de M. Gendron vis-à-vis d'elle, espérait à bon droit que ce dernier, soucieux de se conserver les sympathies de nos sociétaires, se ferait un devoir de nous aider, à revendiquer nos droits auprès de la législature, en cette circonstance, comme l'ont fait dans le même cas un grand nombre de députés, en faveur des sociétés médicales de leurs districts respectifs; mais qu'elle (l'Association Médicale du district d'Ottawa) a dû subir l'humiliation d'un refus de la part du député du comté d'Ottawa. Ce dernier ne daigna même pas répondre à notre demande, mais ajourna "sine die" l'entrevue de nos délégués. Il n'accusa pas réception de deux lettres officielles du secrétaire de l'Association, et relatives à cette question. Nous lui en tenons compte.

Après lecture et adoption du procès verbal, le trésorier fait la reddition des comptes. Depuis la dernière réunion, les dépenses régulières encourues furent de \$3.50; à ce chiffre, il convient d'ajouter le coût d'impression et de livraison de 52 livrets intitulés: "Constitution, règlements et tarifs minimum" au prix de \$13.00. Total \$16.50. Nous avons depuis lors reçu pour contributions annuelles la somme de \$2.00.

LECTURES ET CONFÉRENCES

I. Diagnostic des hématuries et méthodes nouvelles d'exploration en pathologie urinaire. Par le Dr E. St-Jacques, de Montréal.

II. Symptomatologie de diverses affections de la glande thyroïdienne par le Dr E. Latreille de Montréal.

III. Quelques applications nouvelles de l'adrenaline en thérapeutique par le docteur J. E. D'amours.

Nos deux imminents conférenciers de Montréal ne pouvaient manquer de nous intéresser; car il ressort de toute évidence que leurs travaux traités à un point de vue essentiellement pratique, et imprégnés du souffle de la science, avaient en plus à leur actif tous les artifices du style très-français, et étaient assaisonnés de temps à autre de ce bon sel gaulois qu'on ne dédaigne nulle part.

Nos deux amis ont laissé chez nous un bon souvenir et l'Association leur transmet aujourd'hui ses plus sincères remerciements.

PRESENTATION DES CAS DE PRATIQUE

Le secrétaire présente un garçon de 13 ans qui eut les deux pieds enlevés par un instrument à faucher.

Opération-Lambeau éliptique postérieur, l'enfant, muni de pieds artificiels marche aisément.

DISCUSSION

Les résolutions suivantes furent votées.....

I.—Proposé par le docteur R. Tassé et secondé par le docteur R. Bélisle qu'un comité spécial composé de Messieurs E. St Jacques, E. Latreille, J.E. d'Amours, J. Robillard, E. Fontaine, J. Isabelle, E. Aubry, A. Syneck, S. J. Sicard, du proposeur et secondateur, soit instantamment formé, dans le but de mettre à l'étude la question de l'opportunité de la création d'un hôpital à Hull, et de la formation d'une ligue anti-tuberculeuse dans le district d'Ottawa, et que ce comité ait le pouvoir de s'adjoindre d'autres membres.

Adopté.

Cette résolution soulève quelque discussion à laquelle prennent part Messieurs St Jacques, Latreille, Robillard, Tassé, Syneck, Aubry et d'Amours.

M. Robillard croit que le meilleur moyen de lutter contre la tuberculose est de créer un corps de conférenciers qui seraient chargés de donner, à tour de rôle, dans les diverses paroisses du district des lectures, causeries ou conférences publiques, afin d'instruire le peuple, des méfaits de cette maladie, et de lui indiquer les moyens de lutter et de se prémunir contre elle.

M. St Jacques conseille au comité de se mettre en correspondance avec le comité Central de Montréal qui pourra lui tracer la ligne de conduite à suivre. Le Comité Central a eu, cet été à Montréal, l'exposition de la tuberculose, au cours de laquelle, il a fait donner, par différents médecins des lectures, conférences accompagnées